



## En Cdd puis cdi verbalement

Par **Clausus**, le **22/10/2014** à **04:50**

Bonjour je suis verbalement en cdi car je n ai rien signé de plus je n fais plus qu un temp partiel 3 heures tous les jours sur un site puis une heure trois fois par semaine et l autre site 2 heures par semaine.en plus je sais pas pourquoi je n ai pas le droit a la prime de précarité du mois d avril mai juin juillet août car d'empreinte non puisque ce contrat et suivi d un cdi verbalement merci a tous bonne journee

Par **janus2fr**, le **22/10/2014** à **08:36**

Bonjour,  
Un CDI à temps partiel ne peut pas être verbal, seul le CDI à temps plein peut se passer d'écrit (sauf si la convention collective applicable l'impose).

Par **P.M.**, le **22/10/2014** à **08:55**

Bonjour,  
Vous avez déjà exposé votre situation dans [ce sujet](#) et même dans [un autre...](#)  
Il vous a été répondu que de toute façon l'indemnité de précarité vous est due sur tous les CDD successifs sauf le dernier et même sur le dernier si aucune proposition de CDI ne vous a été faite avant son terme et qu'il se transforme en CDI...